



## Jours sans soldes suite accident du travail

Par **bouena**, le **12/02/2010** à **21:24**

Bonjour,

j'ai un ami qui a été arrêté suite à un accident de travail depuis plus de 6 mois. Il devait reprendre aujourd'hui mais son patron lui a dit de retourner chez lui car il (son patron) devait prendre une décision quant à son avenir dans la boîte. Il lui a certifié qu'il était en droit de le renvoyer chez lui pour 2 semaines pour prendre cette décision et de ne pas le payer pendant ces 2 semaines! Mon ami a appelé l'inspection du travail et on lui a confirmé que son patron avait droit de procéder ainsi. Ca me paraît bizarre! Est ce que qqn peut nous éclairer sur ce sujet? Merci d'avance

Par **babia**, le **13/02/2010** à **21:48**

Est ce que son patron lui a mis par écrit qu'il souhaite qu'il rentre chez lui pendant quinze jours.

Parce ce que sinon son absence non justifiée va constituer la faute pour laquelle il va le licencier.

Si le médecin du travail a permis à ton ami de reprendre le travail, son patron ne peut s'y opposer et encore moins lui faire prendre un congé sans solde.

Ton ami devrait de toute urgence se rapprocher d'un syndicat.

Par **Cornil**, le **13/02/2010** à **23:59**

bonsoir "bouena" salut Babia

Je confirme la réponse de Babia: sauf décision d'inaptitude prise par le médecin du travail (obligatoire suite à son arrêt de 6 mois) , l'employeur ne peut en aucun cas imposer une absence sans solde.

Ton ami devrait donc se présenter sinon à son poste de travail et faire constater par témoins le refus éventuel de l'employeur à reprendre son poste.

Bon courage et bonne chance à lui.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)